

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jonathan Lussier

<https://www.cadre21.org/membres/f5e29b20af676e04462796cf>

Date d'obtention : 2022-01-05 15:49:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Rencontre de la victime en lien avec les sextos, établir la suite des choses à l'aide du questionnaire
 - 2- rencontres de tous les acteurs entourant la situation de sexto (témoins , autres personnes ayant reçus les images, personnes ayant demandé ou diffusé les images). utilisation du questionnaire
 - 3- Lors de la rencontre avec le jeune ayant diffusé les images, questionnement sur le sens de cette diffusion (impulsif ou malveillant?)
 - 4- la direction que prendra l'intervention sera en lien direct avec la gravité et l'objectif de cette diffusion. Décision à prendre avec la confiscation possible du téléphone cellulaire.
- Impulsif: Le jeune ayant commis les actes sera rencontré avec ces parents afin de le sensibiliser aux impacts de ces gestes.
- Malveillant: Le jeune ayant commis ces actes de plein gré avec de mauvaises intentions se verra automatiquement confisqué son cellulaire. Un appel à la police fera suite à la rencontre de tous les acteurs de la situation et de la complétion du questionnaire par ceux-ci.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de respecter les étapes à suivre afin de ne pas fausser les données ou de sauter trop vite à des conclusions. tout le monde doit être rencontré et les questionnaires doivent être complété avant de contacter le service de police dans le but qu'il y ait des suites.

Les intentions derrière le geste d'un jeune peut avoir de grands impacts sur la direction que prendra un dossier.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lors de la rencontre de la victime de sexto, il sera très important de rester neutre dans l'application du questionnaire afin de ne pas fausser les données.